

0006

Paris, le 10/02/2025

**Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;*

**Décide :**

**Article 1er :** Monsieur François CUILHE est autorisé à signer le marché multi-attributaires de fournitures d'atelier pour les EGD du pôle Rabat-Kénitra avec les fournisseurs RAMOVET et TOP METAL pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. Aucune reconduction n'est prévue pour ce marché.

Le montant du marché s'élève à :

- 2 166 666.67 MAD HT / 2 600 000.00 MAD TTC, soit 205 053.33 € HT / 246 064.00 € TTC pour les EGD.
- 83 333.33 MAD HT / 100 000.00 MAD TTC, soit 7 886.67 € HT / 9 464.00 € TTC pour l'IRF et le CEA.

Le taux de chancellerie est de 0.09464.

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

  
Claudia SCHERER-EFFOSSE